

En 2024, environ 40 000 tonnes de déchets ont été collectées sur le secteur SIREDOM (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine), dont plus de la moitié sont constituées d'ordures ménagères. Cela représente environ 250 kilos d'ordures ménagères par an et par habitant. 34 % de ces ordures ménagères sont constituées de biodéchets alimentaires. La loi oblige maintenant à trier ces déchets biodégradables à la source. C'est une belle opportunité que nous allons mettre en œuvre dès le 1^{er} juillet prochain dans les 3 villes concernées.

En effet, cela peut permettre la production de compost qui pourra améliorer la qualité des sols. Les biodéchets peuvent également être destinés à la méthanisation, ils permettront ainsi de produire du biogaz qui sera soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

Dans tous les cas, en réduisant la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites en Val d'Yerres Val de Seine, le tri à la source des biodéchets permettra de réduire notre bilan carbone. Et c'est bon pour notre planète !

Bien cordialement.



François Durovray
Ministre délégué
aux transports
Président de la Communauté
d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Sylvie Carillon
Vice-Présidente déléguée
à la transition écologique,
Maire de Montgeron



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**

Secteur
2
Année
2025

NOUVEAU À partir du 1^{er} juillet 2025
collecte des biodéchets,
dossier spécial à l'intérieur

ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi soir

collecte à partir de 17h ou 19h
en fonction des rues



Sortie de bacs
avant 17h ou 19h

**SACS AU SOL
INTERDITS**

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Mardi matin

Toutes les semaines en mars, avril, mai, juin,
septembre, octobre, novembre.

2 fois par mois en juillet, août et décembre

1 fois par mois en janvier et février.

Voir calendrier au dos du document

EN VRAC,
SANS SAC
BAC FERMÉ



Sortie des bacs
avant 5h ou la
veille au soir

EN FAGOTS
ATTACHÉS AVEC
DE LA FICELLE,
MAXIMUM 10
À CÔTÉ DU BAC



INTERDICTION
DE POSER DES
SACS (PAPIER,
PLASTIQUE...)
AU SOL

**NE PAS JETER
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**

Souches et branches d'une longueur supérieure
à 1,20 m et de section supérieure
à 10 cm



**COLLECTE DE SAPINS NATURELS ET ENTIERS,
N'EXCÉDANT PAS 1M50**

MARDI 7 JANVIER

PRÉSENTATION DES SAPINS À LA COLLECTE
AVANT 5H DU MATIN OU LA VEILLE AU SOIR

Collecte des déchets

Vigneux-sur-Seine - Secteur 2

EMBALLAGES & PAPIERS

Jeudi matin



**PAPIERS, JOURNAUX,
MAGAZINES**



EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES CARTONS

LES **GRANDS CARTONS** DOIVENT ÊTRE VIDES,
PLIÉS ET ATTACHÉS À CÔTÉ DU BAC



EMBALLAGES PLASTIQUES



NE PAS JETER



**À DÉPOSER DANS LE BAC
D'ORDURES MÉNAGÈRES**

Papiers et mouchoirs sales,
papier peint, papier de boucherie,
couches, protections hygiéniques,
masques de protection Covid...

Sortie des bacs
avant 5h ou la
veille au soir



VERRE

2^e mercredi matin



Sortie des bacs
avant 6h ou la
veille au soir

**ENLEVER LES
BOUCHONS**



NE PAS JETER



Bouchons



Miroir, vitres,
pare-brises



Verre cassé,
porcelaine, faïence,
cristal



Ampoules

ENCOMBRANTS

Sortie des
encombrants la
veille au soir



Appel et service gratuits

0800 97 98 00

afin d'obtenir un rendez-vous pour
la collecte de vos encombrants
à votre domicile

DÉPÔT LIMITÉ À 1,5 M³

(environ un canapé de 2 places)



NE PAS JETER ET AMENER EN DÉCHÈTERIE :

DÉCHETS DE VÉHICULES ET LEURS COMPOSANTS, PNEUS,
HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES
(PILES, BATTERIES, TUBES FLUORESCENTS, MÉTIÈRES,
SOLVANTS), DÉBRIS, GRAVATS, VITRES, CÉRAMIQUE,
MIROIRS, DÉCOMBRES, TUILES ET DÉCHETS PROVENANT
DES TRAVAUX, POTS DE FLEUR EN TERRE CUITE...

Plus d'informations à l'intérieur du calendrier

Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
accueil@vyvs.fr - www.vyvs.fr

Service gestion des déchets
01 69 73 71 32

Index des rues Secteur 2

Sortie des bacs avant 17h

ADER (ALLÉE CLÉMENT)
APOLLINAIRE (RUE GUILLAUME)
ARAGON (ALLÉE LOUIS)
BLÉRIOT (ALLÉE LOUIS)
BRASSENS (ALLÉE GEORGES)
BREL (ALLÉE JACQUES)
CAMUS (ALLÉE ALBERT)
CANUTS (RUE DES)
CARRIÈRES (IMPASSE DES) **SORTIE DES BACS EN BOUT DE RUE**
CORNEILLE (RUE)
CUGNOT (ALLÉE JOSEPH)
DELACROIX (ALLÉE EUGÈNE)
DELAUNAY (ALLÉE SONIA)
ÉCLUSE (CHEMIN DE L')
ÉLUARD (RUE PAUL)
FAURE (RUE FÉLIX) DU 44 AU 66 ET DU 41 AU 67
FRÈRES LE NAIN (ALLÉE DES)
FRÈRES VOISIN (ALLÉE DES)
GLYCINES (RUE DES)
LANGEVIN (RUE PAUL) Logements de fonction
LAVOISIER (ALLÉE ANTOINE-LAURENT DE)
LÉGER (ALLÉE FERNAND)
MAGNANERIE (RUE DE LA)
MARÉCHAL NEY (RUE DU)
MARTIN DU GARD (ALLÉE ROGER)
MOULIN (PLACE JEAN)
PETITE (RUE) DU 8 AU 12 ET N°9
RASPAIL (ALLÉE FRANÇOIS-VINCENT)
ROUSSEAU (RUE WALDECK)
TILLEULS (QUAI DES) DU 2 AU 30

Sortie des bacs avant 19h

ANCIENNE SABLIÈRE (RUE DE L')
ARTS (RUE DES)
BALLET (RUE RAYMOND)
BALZAC (RUE)
BARBUSSE (AVENUE HENRI) TOUS LES N° SAUF N° 41, 153, 216 ET DU N°124 AU 130, DU N°159 AU 161
BEL-AIR (RUE DU)
BELLEVUE (RUE DE)
BOILEAU (RUE)
BOIS (RUE DU)
BOUQUET (RUE DU)
BOURBONNAIS (RUE DU)
CARNOT (RUE SADI)
CERISAIE (RUE DE LA)
CHARON (AVENUE HENRI) N° IMPAIRS
CORRINGER (RUE JEAN)
CÔTE D'OR (RUE DE LA)
CURIE (RUE PIERRE)
DANTON (ALLÉE)
DAUDET (RUE ALPHONSE)
DELANOË (RUE ÉDOUARD)
DIDEROT (RUE)
DJIBAOU (RUE JEAN-MARIE)
DORMOY (PLACE MARX)
DUMAS (RUE ALEXANDRE)
DURUY (RUE VICTOR)
ÉGLANTINES (RUE DES)
FAURE (RUE FÉLIX) DU 2 AU 42 ET DU 1 AU 39
FAUVETTES (RUE DES) **POUR VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON**

FLAUBERT (RUE)
FOSSE MONTALBOT (RUE DE LA)
GAÏTÉ (RUE DE LA)
GALILÉE (RUE) DU N° 7 À LA FIN DES N° IMPAIRS ET TOUS LES NUMÉROS PAIRS
GAMBETTA (RUE)
GAULOIS (RUE DES)
GAUTHIER (RUE RENÉ)
GOURDON (RUE GASTON)
HUGO (RUE VICTOR)
JEUNON (RUE JACQUES)
JOLIOT-CURIE (AVENUE FRÉDÉRIC) DU 1 AU 15 ET DU 2 AU 16
LAMARTINE (RUE)
LÉONIE (RUE) **POUR VIGNEUX-SUR-SEINE ET MONTGERON**
LEVANT (RUE DU)
LIBERTÉ (RUE DE LA)
LONGUEAIE (RUE DE LA)
MAINVILLE (RUE DE)
MANGATAL (RUE JUSTIN)
MARÉCHAL FOCH (RUE DU)
MARÉCHAL LECLERC (RUE DU) SAUF LE NUMÉRO 3
MARIN (RUE PIERRE) SAUF N°16 ET 18
MARION (RUE MAURICE)
MÉRIMÉE (RUE PROSPER)
MERMOZ (RUE JEAN)
MIRABEAU (RUE)
MOLIÈRE (RUE) SAUF 1 AU 9 ET 2 AU 6
MOUSSEAUX (CHEMIN DES)
PAPIN (RUE DENIS)
PARC (AVENUE DU) N° 70 À 74 ET N° 75 À 79 POUR MONTGERON
PASTEUR (RUE)
PETIT (RUE MAXIME) POUR TOUS LES PAVILLONS
PETIT NOISY (CHEMIN DU)
PETITE (RUE) DU 2 AU 6 ET DU 1 AU 7
PLATEAU (RUE DU)
PORT BRUN (CHEMIN DU)
PORT COURCEL (CHEMIN DU)
PORTE ÉCLUSE (RUE DE LA)
POUPINET (RUE)
PRÉSIDENT ROBERT LAKOTA (AVENUE DU) SAUF 1 ET 3
PRÉSIDENT ROBERT LAKOTA (PLACE DU)
RACINE (RUE)
RÉPUBLIQUE (PLACE DE LA)
ROBESPIÈRE (ALLÉE)
ROSSIGNOL (RUE HENRI) TOUS LES N° SAUF LES 3, 5, 6, 7, 8 ET 10
ROUSSEAU (RUE JEAN-JACQUES)
SAINT-PIERRE (PASSAGE)
SCHOELCHER (RUE VICTOR)
SEPTEMBER (RUE DULCIE)
STATION (RUE DE LA)
SUZANNE (RUE)
TILLEULS (QUAI DES) TOUS LES NUMÉROS IMPAIRS
VAL D'OLY (CENTRE COMMERCIAL)
VIEUX LOGIS (RUE DU)
VOLTAIRE (RUE)

Rues collectées sur Montgeron

BAC D'ABLON (RUE DU) **VOIR MONTGERON SECTEUR 3**
GLACIÈRE (RUE DE LA) **VOIR MONTGERON SECTEUR 3**

UNE QUESTION ?

• Pour toute question sur la gestion de vos déchets ménagers,

appelez le service au : 01 69 73 71 32

• Pour toute demande sur vos bacs de collecte, formulaire en ligne www.vyvs.fr

AGISSONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025 - 2030, un outil qui fixe un objectif de réduction des déchets de **-60kg/habitant sur 6 ans**. Plus d'infos sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr

COMPOSTEURS

Réduisez et transformez vos déchets alimentaires et vos déchets végétaux en engrais en réalisant votre propre compost.

Modalités d'inscription pour obtenir un composteur gratuitement, rendez-vous sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr

Au 1^{er} juillet 2025, la collecte des biodéchets alimentaires complètera le dispositif de compostage.



SECONDE VIE POUR LES OBJETS DU QUOTIDIEN

DON de vos objets du quotidien encore en bon état à la Ressourcerie « La Fabrique à Neuf » au **13-15 route de Corbeil, Montgeron**

ESPACE BOUTIQUE d'objets de 2^{ème} main (friperie, vaisselle, jeux, matériel électrique, mobilier) au **46, avenue Jean Jaurès, Montgeron**

Consulter les jours et horaires sur www.ressourcerie-montgeron.com et au **01 69 43 34 30**

BORNES TEXTILE

Déposez vos textiles et vos chaussures usés ou que vous n'utilisez plus !

Consignes : dans un sac (30L max), vêtements propres et secs, chaussures attachées par paire.

Retrouvez la borne textile la plus proche de chez vous sur le site : www.refashion.fr dans la rubrique « citoyen ».



NOUVEAU

Créez votre compte en ligne pour la carte de déchèterie

LES DÉCHÈTERIES (ÉCO-CENTRES)



IMPORTANT

Le Siredom met en place un nouveau service : le compte en ligne pour accéder aux déchèteries.

Pour les demandes de nouvelle carte ou de carte perdue, il vous appartient de créer votre compte en ligne.

Après création de votre compte et validation par le SIREDOM, la carte vous sera adressée par courrier postal par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ATTENTION

Les cartes ne pourront plus être remises et délivrées en main propre au siège annexe de Draveil.

COMMENT PROCÉDER ?

Un tutoriel pas à pas vous attend pour vous guider sur www.siredom.com portail Ecocito

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Siredom à l'adresse suivante : contact@siredom.com

BESOIN D'AIDE ?

Les conseillers numériques de la Maison du Numérique à Draveil peuvent vous accompagner dans cette démarche :

Tél. : 01 69 52 49 18

Mail : maisonnumerique@vyvs.fr

NOUVEAU

À partir du 1^{er} juillet 2025

LANCEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

C'EST QUOI LES BIODÉCHETS ?

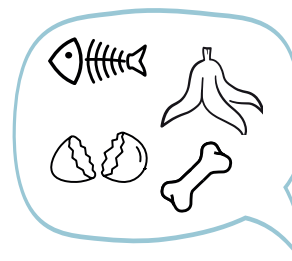
Ils constituent 34 % du contenu de notre bac à ordures ménagères et sont biodégradables. Ils proviennent des déchets de cuisine et de table.

COMMENT ÇA VA SE PASSER ?

À partir du 1^{er} juillet 2025, les biodéchets alimentaires pourront être triés dans un petit sac orange qui vous sera remis par l'Agglomération. Il ne vous restera plus qu'à mettre vos biodéchets en sac fermé dans votre bac à ordures ménagères. Les sacs seront alors triés, puis orientés vers une unité de méthanisation afin de produire du biogaz et du compost.

ET LES DÉCHETS VERTS ?

Ceux-ci continueront d'être collectés séparément en porte-à-porte, ou bien en déchèterie.



1
DÉCHETS DE PRÉPARATION DE REPAS ET RESTES ALIMENTAIRES



2

3
À METTRE DANS LE BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES



La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) prévoit que les collectivités mettent à disposition des habitants une solution de tri à la source des biodéchets pour mieux les valoriser. En effet, **TRIER** les biodéchets représente de nombreux bénéfices :

- **RÉDUIRE** le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.

- **PRODUIRE** du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel.

- **FOURNIR** les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Toute l'actualité sur la mise en œuvre du tri des biodéchets alimentaires : rendez-vous sur le site de l'Agglo : www.vyvs.fr (guide du tri des biodéchets alimentaires, modalités de distribution des sacs spécifiques pour le tri : préinscription en ligne **à partir de mars 2025**).



NOUVEAU

À partir du 1^{er} juillet 2025 collecte des biodéchets. Dossier spécial à l'intérieur

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 S	1 S	1 M OM DV	1 J E	1 D	1 M OM + Bio	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J E	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M OM + Bio DV	2 J E	2 D	2 M OM + Bio DV
3 V	3 L	3 L	3 J E	3 S	3 M OM DV	3 J E	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M OM	4 M OM DV	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J E	4 S	4 M OM + Bio DV	4 J E
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J E	5 S	5 M OM + Bio DV	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J E	6 J E	6 D	6 M OM DV	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J E	6 S
7 M OM	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J E	7 D	7 M OM + Bio DV	7 V	7 D
8 M V	8 S	8 S	8 M OM DV	8 J E	8 D	8 M OM + Bio DV	8 V	8 L	8 M V	8 S	8 L
9 J E	9 D	9 D	9 M V	9 V	9 L	9 M V	9 S	9 M OM + Bio DV	9 J E	9 D	9 M OM + Bio
10 V	10 L	10 L	10 J E	10 S	10 M OM DV	10 J E	10 D	10 M V	10 V	10 L	10 M V
11 S	11 M OM DV	11 M OM DV	11 V	11 D	11 M V	11 V	11 L	11 J E	11 S	11 M OM + Bio DV	11 J E
12 D	12 M V	12 M V	12 S	12 L	12 J E	12 S	12 M OM + Bio	12 V	12 D	12 M V	12 V
13 L	13 J E	13 J E	13 D	13 M OM DV	13 V	13 D	13 M V	13 S	13 L	13 J E	13 S
14 M OM DV	14 V	14 V	14 L	14 M V	14 S	14 L	14 J E	14 D	14 M OM + Bio DV	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M OM DV	15 J E	15 D	15 M OM + Bio	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J E	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M OM + Bio DV	16 J E	16 D	16 M OM + Bio DV
17 V	17 L	17 L	17 J E	17 S	17 M OM DV	17 J E	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M OM	18 M OM DV	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J E	18 S	18 M OM + Bio DV	18 J E
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J E	19 S	19 M OM + Bio DV	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J E	20 J E	20 D	20 M OM DV	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J E	20 S
21 M OM	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J E	21 D	21 M OM + Bio DV	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M OM DV	22 J E	22 D	22 M OM + Bio DV	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J E	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M OM + Bio DV	23 J E	23 D	23 M OM + Bio
24 V	24 L	24 L	24 J E	24 S	24 M OM DV	24 J E	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M OM	25 M OM DV	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J E	25 S	25 M OM + Bio DV	25 J E
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J E	26 S	26 M OM + Bio	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J E	27 J E	27 D	27 M OM DV	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J E	27 S
28 M OM	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J E	28 D	28 M OM + Bio DV	28 V	28 D
29 M		29 S	29 M OM DV	29 J E	29 D	29 M OM + Bio	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J E		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M OM + Bio DV	30 J E	30 D	30 M OM + Bio
31 V		31 L	31 S			31 J E	31 D		31 V		31 M

